



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



---

## AVIS PUBLIC

### **RETRAIT DE LA RÉSOLUTION PP-022 (3612 ET 3614, BOULEVARD SAINT-JEAN)**

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le Conseil municipal a retiré la Résolution PP-022 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 3612 et 3614, boulevard Saint-Jean, lots 1 459 431 et 1 459 433 (zone C-1c); et

Par conséquent, il n'y aura pas de scrutin référendaire pour le projet du 3612 et 3614, boulevard Saint-Jean, et la résolution PP-022 n'entrera pas en vigueur.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 21 février 2023.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**